

PRINCIPES ET OUTILS D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES VALEURS PAYSAGÈRES AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Sylvain PAQUETTE,
© CPEUM



© P. Poullaouec-Gonidec

Université 
de Montréal



chaire en paysage et environnement

SOMMAIRE

- 1 Enjeux du paysage au Québec
- 2 Portée et limites des outils et statuts
- 3 Principes d'action fondamentaux

1



**> Émergence des enjeux du paysage au Québec:
deux manifestations**

A. Démarches réactives (années 1980)

Enjeux de protection et de préservation : en réaction vis-à-vis un projet, un aménagement ou une transformation excessive (réelle ou pressentie) menaçant la qualité ou l'identité d'un champ visuel, d'un environnement, d'un patrimoine ou d'un cadre de vie



> Développement des premières méthodes d'évaluation des paysages (1980-1990)

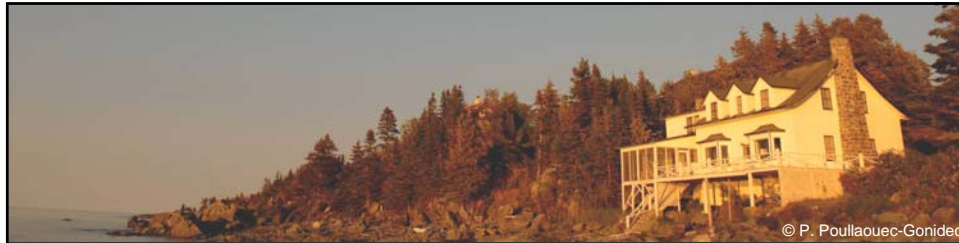
- Ministère des Transports du Québec;
– Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport (Gaudreau et al., 1986)
- Société Hydro-Québec;
– Méthode spécialisée du paysage - Lignes et Postes (1992)



> Émergence des enjeux du paysage au Québec: deux manifestations

- B. Démarches proactives (années 1990-2000)
Initiatives de gestion et de mise en valeur : le paysage est envisagé comme un levier de développement

Objet de valorisation économique dans les domaines du tourisme, des loisirs et de l'habitat



> Enjeux de développement

Industrie récréotouristique

La découverte de paysages est au 1^{er} rang dans les intentions de séjour, loin devant les activités faisant l'objet d'une large promotion (ex.: observation de baleines)

(Zins et Jacques, 1999)



> Enjeux de développement

Cadre de vie et de travail

Plusieurs régions misent sur la qualité de leur cadre de vie pour attirer les « nouveaux travailleurs » (ex.: Laurentides, Cantons-de-l'Est)

Développement démographique et diversification économique des régions

(¹Formule promotionnelle, Société de développement économique des Pays-d'en-haut)



> Un enjeu public majeur et récurrent en matière d'aménagement du territoire

- Demandes croissantes des populations pour une prise en compte des dimensions paysagères (ex.: filière éolienne, projets de terminaux méthaniers, etc.)
- Deuxième enjeu prioritaire qui ressortait de la consultation publique sur le « Plan de développement durable du Québec » (2005)





© MRC d'Argenteuil

> Territoires d'intérêt (MRC d'Argenteuil)

- Identification de paysages d'intérêt patrimonial (ex.: vallée de la rivière Rouge à Harrington)
- Le SAD demande aux municipalités d'intégrer à leurs outils d'urbanisme des mesures visant, par exemple, l'harmonisation des normes d'implantation des nouveaux bâtiments, l'identification de dispositions relatives au couvert forestier, etc.
- Fait suite à une démarche préalable de caractérisation des paysages d'intérêt patrimonial (Domon et al., 2000)

(Domon et al., 2007)



© P. Poullaouec-Gonidec

> Document complémentaire (MRC de Memphrémagog)

- Dimensions paysagères à prendre en compte par les règlements d'urbanisme locaux
- Des mesures de préservation et de mise en valeur d'éléments d'intérêt:
 - Paysages naturels d'intérêt supérieur;
 - Vues panoramiques;
 - Paysages champêtres;
 - Tunnels d'arbres;
 - Ensembles villageois d'intérêt patrimonial.

(Domon et al., 2007)



> Règlement de zonage (Ville de Mont-Saint-Hilaire)

- Mesures visant le secteur résidentiel « piedmont habité »:
 - Maintien d'une densité d'arbre minimale – éviter les risques d'éboulis;
 - Espèces indigènes privilégiées – maintien du caractère naturel du milieu;
 - Protection des zones non construites – limiter la déforestation et les risques de glissements de terrain

(Domon et al., 2007)



> Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA (Ville de Longueuil)

- Projet pilote *Continuum ville-campagne* (large partenariat)
- Premier PIIA en milieu agricole visant notamment:
 - Implantation de kiosques de vente de produits locaux;
 - Intégration architecturale de l'ensemble des bâtiments;
 - Signalisation routière;
 - Liens piétonniers et cyclables.
- Fait suite à une démarche de caractérisation des paysages et des fermes patrimoniales

(Domon et al., 2007)



> Statuts de protection de paysage (LBC et LCPN)

Ces statuts reconnaissent la valeur exceptionnelle de certains paysages:

- Lorsqu'un territoire d'intérêt paysager remarquable dépasse le cadre d'une seule entité administrative (municipalité, MRC)
- Lorsque la valeur (identitaire, naturelle) d'un paysage recouvre un intérêt supra-local

Résultats limités car leur mise en application est longue (ex.: Paysage humanisé, 2002) et ne sont pas toujours garants de la qualité des paysages (ex.: Île d'Orléans)

(Domon et al., 2007; Légaré et Prud'homme, 2006)



> Constats

Bien que la LAU n'aborde pas directement la question du paysage, ses outils offrent des possibilités considérables

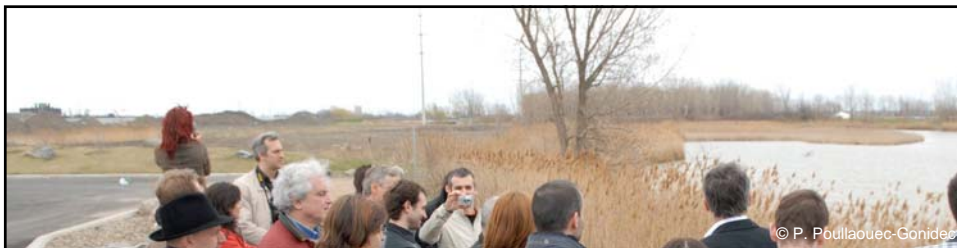
Les MRCs d'Argenteuil, de Charlevoix, de Kamouraska, de Memphrémagog, de Lotbinière, constituent autant de terrains d'expérimentation fort instructifs

Néanmoins, leur portée individuelle peut demeurer limitée... de là l'importance d'avoir recours à une diversité d'outils

(Domon et al., 2007)

Principes d'action fondamentaux

3



> Engage une responsabilité partagée

- Le paysage ne peut être porté par un intervenant unique;
- Il résulte des décisions et des actions de l'ensemble des acteurs (municipalités, MRC, ministères, etc.);
- Implique donc une mise en cohérence des actions sectorielles par l'intermédiaire d'action partenariale concertée

(Domon et al., 2007; Paquette et al., 2008)



> Admettre les limites des mesures coercitives

- Si elles demeurent adéquates pour encadrer certaines interventions (ex.: normes d'implantation, densités d'occupation, etc.);
- Elles sont beaucoup moins efficaces pour gérer les « non interventions » (ex.: absence d'entretien des bâtiments; abandon d'activités agricoles, etc.)

(Domon et al., 2007)



> Reconnaître le caractère évolutif du paysage

- Plutôt que de chercher à « figer » le paysage dans le temps,
- Il s'agit d'orienter leur évolution de manière à limiter les mutations irréversibles de leur identité par le maintien des valeurs (ex.: patrimoniales, écologiques, etc.) en phase avec les aspirations sociales des collectivités
- Implique la mise en place de démarche évolutive et itérative

(Domon et al., 2007; Paquette et al., 2008; Poullaouec-Gonidec et al., 2008)



> Favoriser l'adhésion volontaire des populations par le projet

- Assurer l'accompagnement des démarches locales - approches ascendantes « du bas vers le haut »;
- Considérer l'action gouvernementale dans son rôle de facilitateur et de diffuseur des meilleures pratiques.

(Paquette et al., 2008)



> Reconnaître la valeur publique du paysage

- Le paysage est un bien public à promouvoir (ex.: valeurs plurielles entretenues envers le territoire);
- L'ensemble des territoires sont visés (rural, urbain, périurbain, préservé ou dégradé, emblématique ou cadre de vie ordinaire)

(Paquette et al., 2008)

[Conservation]

[Mise en valeur du paysage]



LE **PAYSAGE**
EN **ACTIONS**

1^{ER} FORUM QUÉBÉCOIS
SUR LA DEMANDE SOCIALE EN PAYSAGE

Montréal, 16 + 17 juin 2008
Université de Montréal







GUIDE DE GESTION DES

**PAYSAGES
AU
QUÉBEC**

LIRE. COMPRENDRE ET VALORISER LE PAYSAGE



**LANCEMENT
16 JUIN, MONTRÉAL**





Références

- Domon, G., Courcier, S., Trépanier, M.-O., Rheault, É., 2007. Analyse des moyens existants afin de mettre en oeuvre le statut de Paysage humanisé tel que défini dans la Loi sur la Conservation du Patrimoine naturel. Rapport déposé à Hydro-Québec, au Ministère des Affaires municipales et des Régions, au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et au Ministère des Transports du Québec. Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, Montréal, 232 p.
- Légaré, D. et C. Prud'homme, 2006. Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Îles-d'Orléans. Commission des biens culturels du Québec, Québec.
- Paquette, S., Domon, G. et P. Poullaouec-Gonidec, 2008. Guide de gestion des paysages: Lire, comprendre et valoriser le paysage. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Chaire Unesco en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 96 p.
- Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., Paquette, S. et C. Gagnon. 2008. Accompagner le devenir des paysages québécois : un vecteur incontournable pour la préservation du patrimoine culturel, la mise en valeur des territoires et le développement économique des régions. Mémoire déposé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 37 p.
- Zins, M. et J. Jacques, 1999. La valeur touristique et économique des paysages. *Téoros*, vol. 18, pp. 48-51.